

## **Avis d'appel à candidature des personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune**

Avis de publicité dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale



Ce Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommés par le Maire parmi les personnes « *participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune* ».

Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

1. Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
2. Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales ;
3. Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
4. Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

**Lesdites personnes ou associations sont les bienvenues afin de candidater ou de proposer des personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS.**

### Infos pratiques

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes qui n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS et les personnes qui ne sont pas membres du Conseil municipal.

Le mandat des membres élus et nommés court jusqu'à la prochaine élection municipale.

DELAI IMPERATIF :

Les noms et/ou listes de personnes présentées par les associations devront parvenir à Monsieur le Maire, **au plus tard le 8 novembre 2018**, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises à l'accueil de la Mairie à l'adresse ci-dessous :

**Mairie de BOIS-LE-ROI  
4, avenue Paul Doumer  
77590 BOIS-LE-ROI**

Document(s)

[Avis de publicité appel à candidature CA CCAS.pdf](#)